



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2021

Convocations du 29 janvier 2021

Présents : Mmes-Mrs- *GILOT Bernard - GUILLOT Michel - ROSIER Marie-Evelyne - SCHMITT Jacques – GUEDON Jean-François - CHARLON Emmanuel - SEDE Samerha - DEROUX Jean-Marc – SADON Hervé – GEVREY Geneviève – POIRIER Pascal - COUDY Pascal - GOUGRY Anne-Marie*

Représentée : Madame *CHICON Slajdana* par Monsieur *GILOT Bernard*

Absente : Madame *LEFIEUX Isabelle*

Le quorum est atteint.

Monsieur SADON Hervé été élu secrétaire de séance.

A l'unanimité, le compte-rendu du conseil municipal qui s'est tenu le 11 décembre 2020 est approuvé sans observations et signé.

◆ **Délibération 2021-01-01 DSIL 2021 – Projet de vidéoprotection**

Dans le cadre du projet de vidéoprotection de la commune de Mesves-sur-Loire, le Maire propose de mettre en place un système de vidéoprotection.

Les devis reçus des entreprises consultées font apparaître un coût total de 41824.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la mise en place de la vidéoprotection
- **ADOpte** le plan de financement qui suit :

* Aide de l'État, 60 % sur un montant subventionnable de 41 824.00 € HT.....	25 094.40 €
* Fonds libres de la Commune (40 %)	<u>16 729.60 €</u>
TOTAL FINANCEMENT	41824.00 €

- **CHARGE** M. le Maire :
 - DE DÉPOSER les demandes de subventions,
 - DE SIGNER tout document et commande s'y rapportant,
 - DE VEILLER au bon déroulement du chantier
- **S'ENGAGE** à prévoir au budget 2021 les crédits nécessaires sur les fonds propres de la commune



**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 FÉVRIER 2021**

◆ **Délibération : 2021-01-02 Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).**

Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales en matière de dépenses d'investissement.

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

- Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article pour **le service eaux** à hauteur de 25 750 € (soit 103 000 € x 25%).

Les dépenses d'investissement du **service eaux** concernées sont les suivantes :

Opération	Objet	Article	Montant budget	¼ des crédits
90	installations matériels outillages	2315	11 000,00 €	2 750,00 €
100	matériels spécifiques...	2156	3 000,00 €	750,00 €
101	installations matériels outillages	2315	14 000,00 €	3 500,00 €
2001	installations matériels outillages	2315	35 000,00 €	8 750,00 €
	frais etudes	203	40 000,00 €	10 000,00 €
Total			103 000,00 €	25 750 ,00 €

- Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article pour **le service assainissement** à hauteur de 403 311.75 € (soit 1 613 247 € x 25%).

Les dépenses d'investissement du **service assainissement** concernées sont les suivantes :

Opération	Objet	article	Montant budget	¼ des crédits
30	études et travaux	2315	1 606 016,00 €	401 504,00 €
20	installations, matériels....	2315	7231,00 €	1 807,75 €
Total			1 613 247,00 €	403 1,75 €



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2021

- Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article pour **la commune** à hauteur de 567 125 € (soit 2 268 500 € x 25 %).

Opération	Objet	Article	Montant	DM		¼ des crédits
				Diminution	Augmentation	
64	matériel de bureau	2183	1 000,00 €			250,00 €
68	aménagement SDF	2184	2 000,00 €			500,00 €
112	frais d'étude	2031	80 000,00 €			20 000,00 €
113	construction SDF	2313	1 243 000,00 €	5 000,00 €		310 750,00 €
115	Clôtures parc des charmilles	2315	4 000 €			1 000 €
116	bornes incendie	2315	6 000,00 €			1 500,00 €
118	travaux trottoirs et caniveaux	2313	53 000,00 €			13 250,00 €
120	acquisition barnum	2158	9 000,00 €			2 250,00 €
124	travaux mairie	2313	12 500,00 €	4 000,00 €		2 125,00 €
126	toiture église	2313	87 000,00 €			21 750,00 €
128	mise aux normes	2313	5 000,00 €			1 250,00 €
130	cloître église	2313	251 000,00 €			62 750,00 €
134	enfouissement réseau Maubois	2313	100 000,00 €			25 000,00 €
137	acquisition terrain Genouillac	2115	80 000,00 €			20 000,00 €
139	agencement étang des charmilles	2128	10 000,00 €			2 500,00 €
140	candélabres éclairage	2315	12 000,00 €			3 000,00 €
2002	sécurité école	2315	6 000,00 €		2 000,00 €	2 000,00 €
2003	aménagement poste secrétariat	2284	5 000,00 €			1 250,00 €
2004	affichage extérieur mairie	2315	7 000,00 €			1 750,00 €
2005	matériel scolaire	2283	5 000,00 €			1 250,00 €
2006	volets roulants école	2281	4 000,00 €			1 000,00 €
2007	éclairage église	2315	32 000,00 €			8 000,00 €
2008	city park	2315	100 000,00 €			25 000,00 €
2009	clôture terrain	2315	5 000,00 €			1 250,00 €
2010	matériel technique	2315	12 000,00 €		2 000,00 €	3 500,00 €
2011	surveillance village	2315	12 000,00 €			3 000,00 €
2012	voirie suite assainissement	2315	120 000,00 €			30 000,00 €
2013	site web	205			5 000,00 €	1 250,00 €
Total			2 268 500,00 €	- 9 000,00 €	9 000,00 €	567 125,00 €



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2021

Après délibération, le conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les conditions exposées ci-dessus.

◆ **Délibération 2021-01-03 : Convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la création d'une salle polyvalente.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de s'adjoindre les services d'une Assistance à la Maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la création d'une salle polyvalente.

Il propose de confier la mission correspondante à l'Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie, 14 bis rue Jeanne D'arc 58000 NEVERS.

Monsieur le Maire présente le projet de convention qui fixe le montant de la prestation à 3 200,00 € HT pour 40 heures.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante :

ACCÉPTE de confier une mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la création d'une salle polyvalente à l'Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer la convention correspondante.

◆ **Délibération 2021-01-04 : AIDE EXCEPTIONNELLE MOTEL DE LA COMMUNE**

Considérant que le « MOTEL » a été lourdement impacté par la crise sanitaire liée au COVID en 2020,

Considérant que le maintien de cette activité en milieu rural participe à la dynamique de notre village,

Monsieur le Maire explique qu'il est important d'aider nos commerçants à se relever de la crise et que n'étant pas propriétaire des bâtiments, la mairie ne peut pas décider d'une exonération de loyer.

Toutefois, monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accorder une aide exceptionnelle de 2 000 € au MOTEL qui n'a pu exercer son activité pendant les confinements.

Le conseil municipal, après délibération, à 14 voix pour,

ACCORDE une aide exceptionnelle d'un montant de 2000 € à Madame MORAND Patricia propriétaire du MOTEL.

CHARGE Monsieur le Maire de faire appliquer cette décision.



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2021

◆ Questions diverses

Toiture de l'église

Monsieur COCHEMÉ doit intervenir la semaine prochaine pour la finition de la toiture de l'église et s'engage par échange de SMS à terminer la totalité des travaux en mars 2021.

Décoration de Noël

Pour faire suite aux différentes remarques concernant la décoration du village pour la période de Noël, il est précisé que la priorité a été donnée à la route d'Antibes, cœur du village. Pour ce faire, la commune a fait l'acquisition de guirlandes complémentaires.

Le stock actuel de décorations ne permettait pas de couvrir toutes les rues. Le résultat aurait été décevant.

Grange du 33 route d'Antibes

La toiture du Bâtiment nécessite une rénovation, une demande de devis est en cours.

Signalisation

Le panneau « 30 km » sortie nord sera déplacé pour être éloigné du panneau radar.

Application TAM TAM

Cette application permet d'informer les administrés. Le conseil municipal réserve sa décision après la période d'essai d'un mois.

La séance est levée à dix-neuf heures quarante minutes.